

APPLICATIONS DES TEXTES PRECITES.- Il importe de remarquer que les textes précités sont contradictoires et surtout que la législation portant statut des juifs n'a jamais été abrogée ni modifiée par des textes régulièrement promulgués au Bulletin Officiel et qu'elle reste donc en vigueur. C'est ce qui explique peut-être les errements actuellement pratiqués.

1) CAVALERIE. Les réservistes israélites français sont incorporés comme les autres réservistes français ( dépêche du commandement supérieur des troupes du Maroc notifiée à la division de Casablanca sous le timbre E.M. Bureau A.R. n°244/A.R.)

2) AUTRES ARMES.- " Les réservistes israélites des autres armes seront incorporés au dépôt de l'escadron du train de leur division territoriale de résidence. Ces derniers seront après incorporation mis à la disposition des chefs de l'établissement du service du Matériel à l'exception de ceux susceptibles d'être employés comme secrétaires d'Etat Major." ( Dépêche précitée

3) SERVICE DE SANTE. Les officiers et assimilés ainsi que les infirmiers réservistes remplissant les conditions nécessaires pour devenir <sup>en effet</sup> médecin auxiliaire sont incorporés comme les autres réservistes français. Cette catégorie de réservistes a été renvoyée dans ses foyers dans l'attente d'une convocation individuelle. Tous les autres infirmiers réservistes israélites ne remplissant pas les conditions sus visées, et qui se sont présentés au dépôt de la 3ème section d'infirmiers militaires ( 32e S.I.M.) ont été renvoyés au dépôt de l'escadron du train en application de la dépêche citée au & I.

DECISIONS INDIVIDUELLES CONCERNANT LES OFFICIERS.

II) Renvoi pur et simple dans leurs foyers: Le Capitaine d'Artillerie de réserve H. de Meknès, rappelé par convocation individuelle a été prié de considérer cette convocation comme une erreur aussitôt que sa qualité d'Israélite a été connue.

2) Déclaration en vue de l'application de la loi sur le statut des juifs  
Le médecin Lieutenant de Réserve A. de Casablanca, maintenu en situation d'activité en France par mesure exceptionnelle, a été invité dès son arrivée à Casablanca à remplir les formalités de déclarations dont modèle ci-annexé ( lettre du médecin en chef, directeur du service de santé de la division de Casablanca n° 8.605/A du II Décembre 1942.)

CORPS FRANC D'AFRIQUE.

Les engagements sont acceptés dans les conditions publiées par la presse sans aucune distinction apparente entre les volontaires qui se présentent quelle que soit leur religion et leur race, français ou étrangers.





D E C L A R A T I O N .

Je soussigné ( ou soussignée ) - (I) ; ; ; ; ; / / .....  
.....

après avoir pris connaissance de l'article Ier de la loi du 2 Juin 1941, remplaçant la loi du 3 Octobre 1940, portant statut des juifs, déclare sur l'honneur ne me trouver dans aucun des cas suivants:

- 1°/ Etre issu d'au moins trois grands <sup>parents</sup> de race juive (2)
  - 2°) Etre issu de deux grands parents de race juive (2) mais marié à une personne issue de deux grands parents de race juive (2)
- et ne <sup>+</sup> pas être par conséquent, susceptible de recevoir application des dispositions de la dite loi.

FAIT à .....

63)

+3°) appartenir à la religion juive ou y avoir appartenu le 25 Juin 1940 et être issu de deux grands parents de race juive.

- 
- (1) Nom, prénoms, grades, classe ou emploi, corps ou service
  - (2) Est regardé comme étant <sup>de race</sup> juif le grand parent ayant appartenu à la religion juive.
  - (3) Signature?





- VIII -

LISTE DES INTITUTIONS JUIVES AU MAROC.

-----





GROUPEMENT ISRAËLITE AUTORISE DANS LA ZONE FRANÇAISE.CASABLANCAO B J E T

Aide scolaire.....	Nourriture et habillement des élèves indigents des Ecoles Israélites
Association des Anciens Elèves de l'Alliance Israélite Universelle.....	Formation post-scolaire-sports ; apprentissage manuel.
Comité pour l'organisation d'un enseignement professionnel industriel, et agricole parmi les israélites.....	Apprentissage manuel.
Maghen David.....	Enseignement hébraïque et éducation juive.
Malbich Aroumim ( oeuvre d'habillements).....	Habillement des indigents.
La Maternelle .....	Aide aux femmes en couche- Maternité- Garderie d'enfants.
Oeuvre des bourses d'Etudes " Abraham Ribbi".....	Bourses (supp.) aux étudiants de l'enseignement supérieur.
Olam Katan.....	Aide aux Israélites de l'Europe Orientale ( Ackkehazini )

O U J D A

L'Aide Scolaire.....

R A B A T

Association des Anciens Elèves des écoles de l'Alliance Israélite.....

Soupe populaire Israélite " Hozer Dalim "

Union des dames Israélites.....

F E S

Association des Anciens élèves de l'école de l'Alliance Israélite Universelle.....

EDJ Habanim..... Enseignement religieux

Société Israélite de bienfaisance de Fez Soupe Populaire.

M A R R A K E C H

Aide maternelle de Marrakech.....

Aide scolaire.....

Association des Anciens Elèves de l'Alliance Israélite Universelle.

M E K N E S

Association des Anciens Elèves de l'Alliance.....

Oeuvre Scolaire Israélite de nourriture et d'habillement.....

Société d'assistance aux Malades Israélites.....

